



## SERVICE DE PRESSE

---

Palais de l'Élysée, le mardi 6 janvier 2026

### **Déclaration de Paris** **Des garanties de sécurité robustes pour une paix solide et durable en Ukraine**

Nous, membres de la Coalition des volontaires, l'Ukraine et les États-Unis, nous sommes réunis aujourd'hui à Paris.

Nous avons tous réaffirmé notre engagement en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et nous nous sommes félicités des progrès accomplis, notamment dans le cadre des discussions entre les Américains, les Ukrainiens, les partenaires européens et d'autres partenaires.

Nous avons tout particulièrement souligné clairement que la capacité de l'Ukraine à se défendre est d'une importance capitale pour garantir l'avenir de la sécurité de l'Ukraine et la sécurité collective euro-atlantique. Nous avons confirmé que la garantie de la souveraineté et de la sécurité durable de l'Ukraine doit faire partie intégrante de tout accord de paix, et que tout règlement devra être soutenu par des garanties de sécurité solides pour l'Ukraine.

Nous sommes prêts à nous engager en faveur d'un système de garanties politiquement et juridiquement contraignantes qui sera activé dès l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, en complément d'accords bilatéraux de sécurité et conformément à nos dispositions constitutionnelles et juridiques respectives.

Ces garanties de sécurité comprendront notamment les éléments suivants :

- 1) **La participation à un mécanisme de suivi et de vérification du cessez-le-feu mené par les États-Unis.** Un système de surveillance du cessez-le-feu fiable et continu sera mis en place, avec des contributions des membres de la Coalition des volontaires. La Coalition des volontaires sera également représentée au sein de la Commission spéciale qui sera créée pour examiner toute violation, en attribuer la responsabilité et y remédier.
- 2) **Un soutien aux forces armées de l'Ukraine.** La Coalition a décidé de continuer à fournir aux forces armées de l'Ukraine une assistance militaire à long terme et de l'armement qui leur sont essentiels pour garantir le maintien de leurs capacités. En effet, ces forces armées demeureront la première ligne de défense et de dissuasion. Ce soutien comprendra notamment, mais pas uniquement : des paquets pour la défense à long terme ; une aide au financement de l'achat d'armes ; la poursuite de la coopération avec l'Ukraine s'agissant de son budget national pour le financement des forces armées ; un accès aux dépôts de

défense capables de fournir une assistance supplémentaire rapide en cas de nouvelle attaque armée ; un soutien pratique et technique à l'Ukraine dans la construction d'ouvrages de défense.

- 3) **Une force multinationale pour l'Ukraine** créée grâce aux contributions des nations volontaires dans le cadre de la Coalition afin de soutenir la reconstitution des forces armées de l'Ukraine et de soutenir la dissuasion. Une planification militaire coordonnée a été conduite pour préparer des mesures de réassurance dans les airs, en mer et sur terre ainsi que la reconstitution des forces armées de l'Ukraine. Nous avons confirmé que ces mesures de réassurance seront mises en œuvre scrupuleusement à la demande de l'Ukraine dès lors qu'une cessation des hostilités crédible sera intervenue. Ces actions seront dirigées par l'Europe, avec le concours d'États non européens membres de la Coalition et avec la participation des États-Unis.
- 4) **Des engagements contraignants pour soutenir l'Ukraine en cas de nouvelle attaque armée de la Russie afin de rétablir la paix.** Nous sommes convenus de finaliser des engagements contraignants définissant notre approche du soutien à l'Ukraine et du rétablissement de la paix et de la sécurité en cas de nouvelle attaque armée de la Russie. Ces engagements peuvent comprendre l'utilisation de capacités militaires, le soutien en matière de renseignement et de logistique, des initiatives diplomatiques et l'adoption de sanctions supplémentaires.
- 5) **Un engagement pour le renforcement de la coopération de défense à long terme avec l'Ukraine.** Nous sommes convenus de continuer à développer et à approfondir la coopération de défense mutuellement bénéfique avec l'Ukraine, entre autres : la formation, la production industrielle conjointe dans le domaine de la défense, notamment en utilisant les instruments européens pertinents, et la coopération en matière de renseignement.

Nous avons en outre décidé d'établir une cellule de coordination États-Unis/Ukraine/Coalition au quartier général opérationnel de la Coalition à Paris.

*(Traduit de l'anglais)*